

Mémoire BAPE Poste Saint-Patrick

La mission de notre organisme Les YMCA du Québec est de bâtir des communautés fortes en offrant des occasions d'épanouissement, de vie active, saine et engagée pour tous.

En particulier au YMCA Pointe-Saint-Charles dans nos programmes environnementaux (incluant le programme éco-quartier de l'arrondissement Sud-Ouest) nous offrons aux citoyens des occasions d'améliorer le cadre de vie et d'en prendre soin. Nous réalisons notamment des projets de rues et de ruelles vertes, l'aménagement de lieux publics et d'espaces collectifs, d'agriculture urbaine. Nous tissons des liens entre les voisins et réseautons les citoyens avec la communauté et l'arrondissement.

Impacts sur la santé du projet:

Pointe-Saint-Charles et l'Arrondissement Le Sud-Ouest étant considérés comme ayant une concentration élevée d'îlots de chaleur, la nouvelle infrastructure que s'apprête à construire Hydro-Québec, malgré certaines mesures d'amélioration (gravier et toits blanc), contribuera à augmenter cette problématique dans notre quartier. Il est nécessaire que le projet prévoit des mesures de mitigation afin d'amoindrir ses effets négatifs, tels des **projets de verdissement autour et dans les environs de la zone du projet de poste électrique. Cela pourrait, par exemple, se faire par l'appui à des projets de verdissements déjà envisagés par des organisations et la population du quartier dans le parc d'Argenson, ainsi qu'à l'ouest de la rue Charlevoix dans Pointe-Saint-Charles, au nord-est du quartier Côte-Saint-Paul et au sud de Saint-Henri.**

La desserte de parc dans l'arrondissement Sud-Ouest est déficiente en qualité, en quantité et en superficie. Pointe-Saint-Charles possède une superficie totale d'espaces verts de 18,78 hectares tandis qu'environ 13 200 habitants y résident. Il s'agit donc d'un ratio d'environ 1,42 hectare pour 1000 habitants, ce qui est largement insuffisant puisque les normes urbanistiques proposent un ratio de 4 hectares pour 1000 habitants et tandis que la norme québécoise est de 5,5 ha /1000 habitants. La présence de parcs bien aménagés et bien entretenus contribue à la qualité de vie d'un quartier et à la santé de sa population.

Nous invitons Hydro-Québec à adopter les meilleures pratiques dans les lieux qu'elles occupent dans le Sud-Ouest (rétention d'eau, verdissement, biodiversité, etc.).

Dans ce contexte nous regrettons (et nous avons reçu plusieurs plaintes de citoyens concernant le fait) qu'Hydro-Québec ait abattu des arbres. Il est évidemment nécessaire de compenser

cela, et d'augmenter le couvert végétal, puisqu'il prendra du temps pour la végétation plantée d'avoir l'effet que les arbres matures avaient.

Le Poste Saint-Patrick projeté a une emprise dans un parc important pour notre communauté et pour le milieu de vie de Pointe-Saint-Charles puisqu'un pylône se situe dans le Parc d'Argenson, un parc dans lequel plusieurs acteurs du quartier envisagent réaliser des infrastructures. D'ailleurs, ce parc, situé à l'ouest du quartier, a été ciblé par l'OPA et d'autres acteurs du quartier comme un parc à améliorer en vue de consolider le cœur du quartier.

Parmi les projets que la communauté envisage de réaliser dans ce parc, mentionnons des projets d'aménagement spécifiquement dédiés aux adolescents. Différents projets sont sur la table, par exemple un skatepark, un souhait exprimé par les jeunes du quartier dans le passé. L'OPA planifie collaborer étroitement avec le Comité jeunesse d'Action-Gardien afin de mener des consultations avec et par les adolescents du quartier en 2016, afin de définir ce que nos jeunes souhaitent concrètement comme aménagement dans ce parc. Il est à noter que l'Arrondissement Le Sud-Ouest envisage aussi d'aménager le parc pour les jeunes.

Nos recommandations en résumé :

1. **Santé (îlots de chaleur)** : Nous recommandons que le promoteur inclue de réelles mesures de mitigation dans son projet afin d'amoindrir ses effets négatifs, tels des **projets de verdissement autour et dans les environs de la zone du projet de poste électrique. Cela pourrait, par exemple, se faire par l'appui à des projets de verdissements déjà envisagés par des organisations et la population du quartier dans le parc d'Argenson ainsi qu'à l'ouest de la rue Charlevoix dans Pointe-Saint-Charles, au nord-est du quartier Côte-Saint-Paul et au sud de Saint-Henri.**
1. **Bruit et nuisances (durant et après travaux)** : Nous recommandons que le promoteur collabore avec le milieu et voit par tous les moyens à diminuer les impacts et à s'assurer d'un plan de camionnage, de travaux, de compensation des émissions de gaz à effet de serre produites pendant les travaux et liées à l'usage et l'entretien des lieux dans les années suivantes, ainsi que des moyens de suivi rigoureux, pour la santé et la qualité de vie des gens du quartier.
2. **Principe de précautions** : en matières d'ondes électromagnétiques, nous recommandons une extrême prudence et l'observation du principe de précaution en raison des gens qui résident dans une certaine proximité, ainsi que de l'effet cumulatif en villes des ondes électromagnétiques de provenances diverses. **Nous recommandons donc conséquemment l'emploi des mesures de mitigations connues à ce jour et à venir.** Nous recommandons également la compensation financière de l'arrondissement et de la collectivité (ou la participation au financement de projets collectifs) du fait que de nouvelles résidences à proximité seront rendues impossibles

par le projet, et amèneront donc une perte de revenus, ainsi que de jouissance des lieux.

3. *Intégration architecturale* : Nous recommandons que le bâtiment projeté soit bonifié par rapport aux croquis présentés par le promoteur lors des audiences afin de continuer de permettre à la population de transiter et de profiter des lieux qui sont des espaces publics et collectifs. La notion de paysage, de vues doit être considérée, et l'aménagement des lieux doit en tenir compte.
4. *Pylône du parc d'Argenson et acceptabilité sociale* : nous recommandons que soit retiré le pylône se trouvant dans le parc d'Argenson. L'amélioration du bien-être de la communauté vaut le déplacement de ce pylône et cela aidera à augmenter significativement « l'acceptabilité sociale du projet ». L'appui du promoteur aux projets futurs de la communauté dans ce parc serait apprécié et responsable.

Merci de nous donner cette occasion d'exprimer notre point de vue. Nous sommes disponibles pour des conseils ou de l'aide, en particulier dans nos domaines d'expertise tel que dans le verdissement des rues, ruelles, et cours privées.